



C.C.A.S. DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

FICHE D'INSCRIPTION - PASS'SPORTS SENIOR **2026 - 2027**

Aucune inscription ne sera prise en cas de dossier incomplet

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* : / /

Adresse* :

83250 LA LONDE LES MAURES

Tel. Portable* :

Mail * :

La Londe les Maures, Le / / **Signature***

Tarif annuel 100 € pour une personne, 180 € pour un couple

Documents à fournir :

- ☐ **Règlement de l'adhésion en Espèces, Carte Bancaire ou par Chèque libellé à l'ordre du « C.C.A.S. La Londe les Maures »**
- ☐ **2 photos d'identité récentes**
- ☐ **Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité**
- ☐ **Un certificat médical concernant la ou les activité(s) choisie(s) (le certificat médical de l'année précédente n'est pas accepté)**
- ☐ **La fiche de renseignements ci-jointe signée**
- ☐ **La fiche d'utilisation de données à caractère personnel signée**
- ☐ **La fiche d'autorisation d'utilisation de données collectées pour l'envoi d'informations relatives aux missions du C.C.A.S. et d'autorisation de droit à l'image signée**
- ☐ **Pour les personnes souhaitant s'inscrire à l'aquagym, le règlement intérieur signé**

** Champs obligatoires*

Les informations recueillies par le CCAS de La Londe les Maures ont pour finalités l'inscription au Pass'Sports Senior. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission facultative du CCAS de La Londe les Maures. Les données collectées sont conservées uniquement par le CCAS de La Londe les Maures. Les données sont conservées pour une durée d'un an puis archivées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CCAS de La Londe les Maures : 04 94 01 55 39 – ccas@lalondelesmaures.fr Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – dpo@sictiam.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

UTILISATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

➤ Quel est l'organisme qui traite les données ?

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Londe les Maures, qui s'engage à ce que la collecte et le traitement de ces données à caractère personnel soient conformes à la loi et au règlement. La base légale de traitement est soit une obligation légale, soit l'exécution d'une mission d'intérêt public.*

➤ A quoi vont servir ces données ?

A l'inscription à une activité ou la mise en place d'un dispositif proposés par le C.C.A.S ; à l'attribution de prestations sociales ; à la mise en œuvre d'un accompagnement social.

➤ Quelles sont les données qui vont être collectées ?

Des informations sur votre identité et sur votre situation familiale, financière ou personnelle, en fonction de la nature de votre demande.

➤ Ces données sont-elles obligatoires ?

Elles sont obligatoires pour le traitement de votre demande. En cas de refus la demande ne pourra pas être traitée.

➤ A qui sont destinées ces données ?

A l'usage exclusif des services qui traitent votre demande et, si nécessaire, aux organismes habilités (C.A.F., Caisses de Retraite, Département, ...).

➤ Combien de temps sont conservées vos données ?

A l'issue de l'accompagnement :

- les données sont conservées 5 ans avant leur destruction conformément aux règles d'archivage ;
- les données sont conservées 10 ans avant leur destruction lors d'une prise en charge par le C.C.A.S.

➤ Quels sont vos droits ?

- droit d'accès, de rectification, de suppression des données,
- droit à la portabilité des données (obtenir les données sous une forme facilement utilisable),
- droit d'opposition au traitement, sauf en cas d'obligation légale.

Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

➤ Comment exprimer vos demandes ?

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le C.C.A.S. de La Londe les Maures : 04 94 01 55 39 – ccas@lalondelesmaures.fr Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – dpo@sictiam.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la C.N.I.L.

AUTORISATION DE TRAITEMENT DES DONNÉES

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations que j'ai fournies et autorise leur utilisation par le C.C.A.S. de La Londe les Maures dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles. Cet accord est valable pour l'inscription à une activité ; la mise en place d'un dispositif ; l'attribution de prestations sociales ; l'accompagnement social.

Fait à La Londe les Maures, le

/ /

Signature*

* Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entré en application et avec une mise en conformité obligatoire depuis le 25 mai 2018.



C.C.A.S. DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**AUTORISATION D'UTILISATION DE DONNÉES COLLECTÉES POUR
L'ENVOI D'INFORMATIONS RELATIVES AUX MISSIONS DU C.C.A.S.**

- ☐ J'autorise le Centre Communal d'Action Sociale à utiliser mon numéro de téléphone et/ou mon adresse mail pour l'envoi d'informations relatives à ses missions.
- ☐ Je n'autorise pas le Centre Communal d'Action Sociale à utiliser mon numéro de téléphone et/ou mon adresse mail pour l'envoi d'informations relatives à ses missions.

**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE
SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE**

- ☐ J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.
- ☐ Je n'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais.
- ☐ Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à La Londe les Maures, le

Signature*

** Champs obligatoires*



Pass'Sports Senior

Règlement Intérieur Aquagym

Dans le cadre du Pass'Sports Senior, le C.C.A.S. et le Service des Sports de la commune de La Londe les Maures, propose aux administrés un cycle de 6 séances d'aquagym.

1. Admission

Article 1 : Pour bénéficier du cycle aquagym, l'inscription au Pass'Sports Senior est obligatoire.

Article 2 : Un certificat médical d'aptitude délivré par votre médecin traitant ou généraliste est exigé

2. Organisation

Article 3 : Après l'inscription au Pass'Sports Senior, il sera remis aux adhérents ayant demandé leur inscription à l'activité aquagym, le calendrier des séances.

Article 4 : Un minibus de la Mairie de La Londe les Maures est affrété pour le transfert à la piscine de la Coupole à Hyères où se déroulent les séances. Le véhicule part du C.C.A.S. de La Londe les Maures à l'horaire indiqué sur le calendrier des séances.

Article 5 : L'horaire de départ doit être respecté pour le bon fonctionnement du transport. Toute personne en retard ne sera pas attendue et sera considérée comme absente (absence non excusée cf. article 6).

Article 6 : Si des séances d'aquagym devaient être annulées par le C.C.A.S., quelle qu'en soit la cause, le CCAS ne prend pas l'engagement de les remplacer.

3. Présence

Article 6 : La présence du participant à chaque séance d'aquagym est requise. **Toute absence non signalée 48h avant la séance engendrera une radiation définitive du cycle aquagym.** Aucun remboursement de l'adhésion du Pass'Sports Senior ne sera alors consenti.

Article 7 : **A partir de trois absences excusées et justifiées, le C.C.A.S. refusera d'inscrire la personne à l'activité aquagym l'année suivante.**

Article 8 : Le C.C.A.S. ne s'engage pas à remplacer une séance d'aquagym non effectuée.

4. Sécurité

Article 9 : Le C.C.A.S. décline toute responsabilité concernant les objets perdus ou volés durant les séances d'aquagym.

Article 10 : Pour le bien-être et la sécurité de tous, le règlement intérieur devra être respecté.

Nom :

Prénom :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)